

CAPD du 5 février 2016

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Pour le SE-Unsa, cette année 2016 doit être l'année des personnels, des enseignants qui sont des professionnels et qui doivent être reconnus en tant que tels. Cela passe d'abord par une revalorisation salariale qui devra se concrétiser avec l'augmentation de l'ISAE d'une part et le dégel du point d'indice d'autre part.

Dans un courrier en date du 18 janvier, la Ministre a confirmé au SE-Unsa que le sujet de l'ISAE fera bien partie des négociations qui vont s'ouvrir sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations au sein de la Fonction Publique et pour lesquelles le SE-Unsa agira pour le dégel programmé du point d'indice.

Le Se-Unsa estime qu'un accord qui introduit des règles d'équité dans la gestion de la carrière, qui conduit à la transformation des primes en points d'indice, qui garantit à tous l'accès à la hors classe sur une carrière complète, doit être apprécié positivement.

Le SE-Unsa a pris ses responsabilités en signant ce protocole d'accords.

Désormais le gouvernement doit aussi porter ses efforts sur le dégel du point d'indice et la revalorisation des grilles de la fonction publique.

Nos collègues attendent des signaux forts et pour le SE-Unsa, ce qu'attendent aujourd'hui les salariés en général, les enseignants et personnels d'éducation en particulier, ce sont des avancées concrètes sur leur fiche de paye. Les négociations PPCR conduiront à cela et c'est bien ce sujet qui doit mobiliser les énergies .

Nous aborderons en cette première instance de l'année le sujet des permutations .

Cette année encore, plus de 90 collègues ont participé à cette campagne, la plupart du temps pour des raisons familiales.

Au niveau national, le taux de satisfaction a encore chuté en 2015 : avec un taux de 21.67%, cette année 2015 a marqué un niveau très bas rarement atteint.

Au vu de ce constat, une modification des règles et du barème s'impose.

Pour le SE-Unsa, une phase de concertation sur le dispositif des permutations nationales au niveau ministériel est nécessaire pour équilibrer mobilité géographique et recrutement en vue de faire sortir de nombreux collègues de l'impasse durable dans laquelle ils se trouvent.

Une pétition intersyndicale et interdépartementale a été lancée dans l'académie pour demander que des dispositions soient prises pour qu'un maximum de mutations soit rendu possible pour l'année 2016.

Nous étudions également aujourd'hui la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

Le Se Unsa insiste pour que la formation de ces nouveaux directeurs soit complète, que soient nommés des tuteurs avec les moyens de leur apporter leur aide, comme il est spécifié dans la circulaire du 1^{er} décembre 2014.

Par ailleurs, la loi sur la Refondation de l'École a mis en avant la priorité au primaire. Dans ce cadre, un travail relatif à l'amélioration des conditions de travail de directeurs d'école s'est amorcé. Il s'avère aujourd'hui que le dossier particulier de la direction d'école piétine, notamment sur le volet « simplification des tâches ». Il faut souligner néanmoins que le travail départemental auquel nous participons devrait aboutir à quelques avancées ; au niveau académique, il ne semble pas progresser de manière volontariste.

Avec GDID (Association nationale des directeurs et directrices), les syndicats SIEN-Unsa (inspecteurs de l'Éducation nationale) et Sgen-CFDT, le SE-Unsa a élaboré et signé une charte de confiance entre les IEN et les directeurs d'école ou directrices d'école. Elle a été remise au Ministère de l'éducation nationale le 14 janvier et vise à faire vivre un climat de confiance entre les différents acteurs.

Enfin, le Se Unsa est satisfait de constater que cette année, la revendication concernant les remboursements des frais de déplacements pour les formations pédagogiques aboutit, les ordres de mission parviennent aux écoles, le mode d'emploi suit.

Merci pour votre écoute.

Marianne Giller, Françoise Everitt, Nicole Méline